

En bref

MONTHEY

Un nouveau directeur pour la CIMO

Changement de tête à la Compagnie industrielle de Monthey SA (CIMO): Helge Huerkamp remplace Mauricio Ranzi. Ce dernier qui dirige le conglomérat montheyan depuis 2011 a décidé de prendre une retraite anticipée. Suisse et Allemand, le nouveau patron prendra ses fonctions le 1er mai. Helge Huerkamp est actuellement directeur commercial dans une société active dans l'ingénierie dans le domaine de l'aérospatiale et de la production d'énergie. Avec la responsabilité de quatre sites de production en Suisse. **CBO**

AIGLE

Augmentation de la taxe sur l'énergie

Le 12 mars, les électeurs aiglons voteront sur la l'augmentation de la taxe communale sur l'énergie. Le Conseil communal s'est prononcé en faveur d'une demande municipale de pousser de 0,6 centime par kilowattheure à 1 ct./kWh la taxe communale spécifique sur l'énergie électrique. Un référendum a été lancé et a abouti. Deux séances publiques sont organisées pour présenter les enjeux de la votation: samedi salle de l'Aiglon 9-11h et lundi auditorium de la Planchette 19h30-21h. Seront présents la Municipalité, le comité référendaire et le comité de soutien à la hausse. **CBO**

« On risque de se retrouver en état d'hibernation comme à Ascona »

Hôtellerie

Certains hôteliers de la Riviera réfléchissent à fermer leur établissement durant la période hivernale. La tendance n'est pas du goût d'Estelle Mayer, la présidente de leur association.

| Rémy Brousoz |

Son visage est souriant. Un peu à l'image du Bla-Bla, son établissement veveysan où elle nous reçoit. «Après la grosse période difficile liée à la pandémie, on peut dire que l'activité est bien repartie», se réjouit Estelle Mayer, la présidente de la Société des Hôteliers de Montreux-Vevey (SHMV), qui regroupe plus d'une cinquantaine d'établissements de Villeneuve à Lutry. «Nous n'avons pas encore le chiffre exact des nuitées pour 2022, mais elles sont à environ 10% en dessous du record de 2019.» Le ciel de l'hôtellerie régionale a donc visiblement retrouvé ses étoiles d'antan. Mais un nouveau nuage semble sur le point de l'assombrir.

Estelle Mayer, vous dites que ce début d'année 2023 a été «tragiquement» calme. Êtes-vous inquiète?
– La période qui suit les Fêtes a toujours été calme pour notre destination. Les gens vont plus facilement à la montagne. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que certains de nos membres réfléchissent à la possibilité de fermer leur établissement en hiver. Ils pourraient par exemple faire appel à des saisonniers. Il n'y a pas encore de décision annoncée en ce sens, mais c'est en discussion.

Ce creux hivernal ne date pas d'hier. Comment expliquer cette nouvelle orientation?
– Je n'ai pas d'explication. Peut-être qu'il y a eu une forme d'inertie pendant des années et que certains se sont soudainement réveillés en se disant qu'ils avaient meilleur temps de fermer leur hôtel plutôt que de laisser la lumière allumée et d'avoir des frais.

Quelles seraient les conséquences d'une telle pratique?
– On dit que le monde attire le monde. S'il y a moins d'hôtels ouverts dans la région, il y aura évidemment moins de fréquentation. Et l'on risque de se retrouver dans une situation comparable à celle d'une destination comme Ascona, qui est en état d'hibernation de septembre à avril.



La présidente des hôteliers Estelle Mayer, ici derrière le zinc de son restaurant veveysan Le Bla-Bla, veut se battre pour dynamiser les hivers de la Riviera. | R. Brousoz

Qu'avez-vous envie de dire aux exploitants qui ont envie de prendre ce chemin?
– C'est leur choix. Mais c'est un choix cornélien, puisqu'il implique une organisation particulière en termes de personnel. Ce n'est pas sûr que les saisonniers soient toujours disponibles après trois mois de fermeture. C'est en quelque sorte du jonglage. Et il faut savoir qu'un redémarrage d'activités, cela a aussi un coût.

Selon vous, qu'est-ce qui pourrait améliorer la situation?
– Il faudrait idéalement qu'il y ait plus de congrès sur la Riviera, et ce une fois que le 2m2c de Montreux sera rénové, soit d'ici à deux ans si tout va bien. Cela dit, depuis la pandémie, nous remarquons que les sociétés déplacent moins leurs collaborateurs. Les gens ont appris à travailler en vidéoconférence. Je ne vous cache pas que ce sont des habitudes qui me font un peu peur.

N'existe-t-il pas d'autres pistes pour dynamiser la région durant les périodes creuses?
– Oui, notre comité travaille sur un projet d'événement culturel qui pourrait allier le côté «image» et muséal de Vevey à la réputation musicale qui fait la force de Montreux. Il s'agirait d'une manifestation unique, organisée en octobre-novembre ou en début d'année. Mais c'est à l'état embryonnaire, il est encore trop tôt pour en parler à ce stade.

Vous l'affirmez: la population doit encore être convaincue des bienfaits du tourisme quatre-saisons. Vous ressentez des réticences de sa part?
– Non, je ne dirais pas qu'il y a des réticences. Mais, à titre d'exemple, des gens râlent encore parce qu'il y a le Montreux Jazz Festival. Ils se plaignent de ne plus pouvoir se parquer. Nous devons les convaincre que le tourisme est une activité qui est bonne pour tout le monde. Du plombier qui répare les sanitaires de l'hôtel à l'épicier qui vend ses légumes, de nombreux corps de métiers en profitent. Ce sont des retombées économiques positives. Ce que certaines personnes ont malheureusement tendance à ne pas comprendre.

L'arrivée d'AirBnB a été vue comme une menace par le secteur de l'hôtellerie. Qu'en est-il aujourd'hui?
– À mes yeux, c'est un pétard mouillé. Au début, il y avait un gros enthousiasme, c'est vrai. Mais au final, il n'y a pas de service, souvent pas de petit-déjeuner inclus, et tout cela au même prix qu'un hôtel avec service. En revanche, là où c'est problématique, c'est lorsque les usagers de cette plateforme rencontrent une mauvaise expérience, un appartement sale par exemple. Ils peuvent faire l'amalgame avec toute notre région, et ça c'est embêtant.

Voilà bientôt dix ans que vous êtes à la tête de l'association,

avez-vous remarqué des changements?
– Je dirais que les habitudes des clients ont un peu changé. Les gens ont tendance à négocier plus fréquemment pour une chambre d'hôtel, pour un service en plus. Ils veulent plus pour moins cher. C'est peut-être lié au développement des réservations en ligne, où chacun fait son prix. Nous sommes assez raccord au sein de notre association. L'objectif est de faire monter la destination en gamme, et non pas de l'abaisser. C'est pourquoi nous nous concertons régulièrement.

Les coups de cœur d'Estelle Mayer

- Une bonne adresse pour manger?**
– Le restaurant de l'Hôtel Victoria, à Glion. J'adore y manger depuis 30 ans.
- Un endroit sympa où se balader?**
– Sans hésiter, le bord du lac à Vevey ou Montreux. Et si on veut prendre un peu de hauteur, les vues depuis Caux ou Chardonne sont magnifiques.
- Les meilleures activités à faire?**
– Le vélo, le ski et la randonnée sont très prisés par nos hôtes.



La minute de l'expert

Xavier Granjean

Conseiller financier avec brevet fédéral, Retraites Populaires

Les impacts du temps partiel

Le travail à temps partiel est un modèle bien répandu en Suisse. Environ 39% de la population active dont une forte majorité de femmes, le pratique. Le temps partiel, s'il est choisi, répond souvent à un besoin d'apporter un équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Cependant, ce modèle de travail ne comporte pas que des avantages: un taux d'occupation réduit conduit bien souvent à des lacunes dans la constitution de sa prévoyance. Dans l'intention du législateur, le cumul des rentes du 1^{er} et 2^e pilier doit permettre de maintenir le niveau de vie antérieur, couvrant environ 60% du dernier salaire. Avec le temps partiel, la situation de prévoyance peut contenir des lacunes. Dès lors, le pourcentage peut se révéler bien inférieur aux 60% du dernier salaire. Ceci n'est pas une fatalité, mais il est nécessaire d'analyser sa situation avec du recul et prendre les dispositions adéquates. Les lacunes de prévoyance s'expliquent essentiellement en analysant le fonctionnement du deuxième pilier (LPP). Premièrement, la loi prévoit un salaire mini-

mum pour adhérer au 2^e pilier de 22'050 francs. Ce seuil a, pour conséquence, d'exclure les personnes cumulant un ou plusieurs emplois pour des salaires inférieurs à cette limite, même si, cumulés, ils la dépassent. Le deuxième point correspond à la déduction de coordination. Afin d'harmoniser le 1^{er} et le 2^e pilier et éviter une sorte de double assurance des salaires, le législateur a introduit, dans le cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle, une déduction de 25'725 francs appliquée au revenu annuel du travailleur. Cette déduction intervient quel que soit son taux d'activité et par emploi, en cas de cumul d'emplois. Si le travail à temps partiel répond, de plus en plus, au besoin de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, il ne faut pas sous-estimer les effets pénalisants sur la prévoyance, notamment en termes de lacunes de cotisation. Une prise de conscience et un conseil adapté peuvent aider à trouver les bonnes solutions en fonction de sa situation et de ses objectifs.